



OUI à la loi sur les épidémies.

The Swiss Society
for Public Health



PUBLIC HEALTH SCHWEIZ
SANTE PUBLIQUE SUISSE
SALUTE PUBBLICA SVIZZERA

8 août 2013

Communiqué de presse

Votation du 22 septembre 2013

Pour une protection efficace contre les épidémies d'aujourd'hui

Le corps médical, les professionnels des soins, les pharmaciennes et pharmaciens soutiennent la nouvelle loi sur les épidémies. Avec de nombreuses organisations du domaine de la santé et des consommateurs, ils s'engagent pour un oui lors de la votation du 22 septembre. Les représentantes et représentants du comité de votation ont lancé la campagne en faveur du oui lors d'une conférence de presse à Berne. Ils s'accordent à dire que la nouvelle loi est nécessaire pour mieux protéger la population contre les maladies infectieuses de notre époque.

Vingt-cinq organisations appartenant principalement au domaine de la santé s'engagent pour la nouvelle loi sur les épidémies. Elles ont constitué sous la conduite de Santé publique Suisse, l'organisation nationale de santé publique, un comité de votation qui appelle les citoyens suisses à voter oui le 22 septembre. Font notamment partie du comité la Fédération des médecins suisses (FMH), la Société Suisse des Pharmaciens – pharmaSuisse, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) et le Forum des consommateurs (kf). Les représentantes et représentants de ces organisations ont présenté leurs arguments devant les médias à Berne.

Une adaptation aux dangers d'aujourd'hui

Tous s'accordent à dire que les menaces des maladies infectieuses ont évolué au cours des quatre dernières décennies. La loi de 1970 en vigueur n'est plus à même de répondre aux menaces

Comité Oui à la loi sur les épidémies

c/o Santé publique Suisse

Effingerstrasse 54

3001 Berne

epg@public-health.ch, www.LEP-OUI.ch

actuelles. Au plus tard les expériences faites il y a quelques années avec l'affection pulmonaire SRAS l'ont montré. Pour protéger efficacement la population contre les risques d'infection actuels et leurs conséquences, la nouvelle loi sur les épidémies est nécessaire.

Lors de la votation du 22 septembre, il s'agit donc de la question de savoir «si la Suisse veut adapter son dispositif de protection contre les maladies infectieuses aux dangers d'aujourd'hui ou si elle doit continuer de s'en sortir avec des outils du siècle dernier», a déclaré Ursula Zybach. «C'est sur cette question que porte la votation – et non pas sur une vaccination sous contrainte comme tentent de nous le faire croire les opposants», a précisé la présidente de Santé publique Suisse. Au contraire: la marge de manœuvre des cantons pour déclarer obligatoires des vaccinations est fortement restreinte par rapport à aujourd'hui.

Avec la nouvelle loi sur les épidémies, que le Conseil fédéral et le Parlement recommandent d'adopter, certains éléments décisifs sont adaptés aux réalités d'aujourd'hui, a-t-il été relevé lors de la conférence de presse. Par ailleurs, ont également été mentionnées les mesures pour mieux détecter précocement, prévenir et combattre les maladies infectieuses. De plus, il a été souligné que la nouvelle loi règle plus clairement la collaboration entre la Confédération et les cantons, ce qui améliore la gestion des crises, et que l'introduction d'un modèle à trois échelons en lieu et place du modèle actuel à deux échelons permet une action mieux adaptée à la situation.

Savoir ce qu'il faut faire

Pour les pharmaciennes et pharmaciens avec leurs environ 300000 contacts quotidiens avec la clientèle, il est clair qu'il faut tout faire pour la sécurité des collaborateurs et des clients, a déclaré Dominique Jordan. Le président de la Société Suisse des Pharmaciens, pharmaSuisse, est convaincu «qu'un oui à la loi sur les épidémies est dans notre intérêt à tous»: la population est mieux protégée, les travailleurs sont mieux informés, et les entreprises, y compris les pharmacies, savent ainsi quelles mesures prendre.

Il vaut mieux protéger que guérir

«Il vaut toujours mieux prévenir que guérir», a déclaré Jürg Schlup, président de la Fédération des médecins suisses (FMH). Ce principe vaut pour la médecine tout comme pour la loi sur les épidémies. L'ancien médecin généraliste de longue date a cité en exemple la gestion d'épidémies se propageant rapidement. «Dans ce contexte, il est décisif d'évaluer préalablement la situation et de définir les responsabilités ainsi que les éventuelles mesures. Celui qui, en cas de crise, doit d'abord trouver qui doit faire quoi et quand perd un temps précieux et met en danger la santé de la population. La nouvelle loi sur les épidémies crée les conditions nécessaires à la meilleure

protection possible contre les maladies transmissibles et contribue à une meilleure gestion des situations d'urgence», a déclaré le président des médecins.

La vaccination sous contrainte est exclue

Pour l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), la protection des patients et du personnel soignant est une priorité. D'après le président de l'ASI, Pierre Théraulaz, «la nouvelle loi a été formulée avec discernement et sur la base des expériences et des connaissances acquises au cours des quarante dernières années». L'important étant pour le personnel soignant que rien ne change dans la pratique actuelle en matière de vaccination. «Il est tout à fait exclu qu'une personne soit vaccinée contre son gré», a souligné Pierre Théraulaz. Une telle vaccination sous contrainte violerait les droits de l'homme.

Renforcement de la liberté de décision

La présidente du Forum des consommateurs (kf), Babette Sigg Frank, a porté son regard non seulement vers les risques pour la santé, mais également sur les conséquences des épidémies sur la société. Ainsi, l'approvisionnement de la population en biens et prestations de service peut être entravé par de graves épidémies, raison pour laquelle une protection efficace contre les épidémies est également importante pour la sécurité d'approvisionnement. Du point de vue des consommateurs, la liberté de décision est aussi une valeur fondamentale. La nouvelle loi sur les épidémies tient mieux compte de ce principe que la loi actuelle en n'autorisant des vaccinations obligatoires que pour une durée limitée et exclusivement en situation d'urgence, celles-ci étant alors restreintes à certains groupes de personnes. La présidente du kf en a conclu que «celles et ceux qui sont critiques vis-à-vis des contraintes doivent donc être favorables à la nouvelle loi sur les épidémies».

Un large soutien

Le comité est optimiste de pouvoir convaincre une majorité des citoyens suisses de voter oui à la nouvelle loi sur les épidémies. Il y a une année, la loi a été adoptée à de larges majorités au Parlement. Jusqu'ici, ce sont plus de 130 Conseillers nationaux et Conseillers aux Etats de tous les partis importants qui ont adhéré au comité de soutien. En outre, un nombre croissant d'expertes et d'experts du domaine de la santé s'engagent publiquement pour un oui.

Dossier de presse: www.lep-oui.ch/medias

Pour d'autres informations: www.lep-oui.ch

Renseignements:

Ursula Zybach, présidente de Santé publique Suisse, tél. 076 377 13 24

Dominique Jordan, président de pharmaSuisse, tél. 031 978 58 27

D^r Jürg Schlup, président de la FMH, tél. 031 359 11 50

Pierre Théraulaz, président de l'ASI, tél. 079 310 85 64

Babette Sigg Frank, présidente du Forum des consommateurs (kf), tél. 076 373 83 18